

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 mai 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 mai 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (357r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 mai 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49309>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mai 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Tisserant que la transcription qu'il demande coûterait 11 500 F selon son avoué de Vervins ; il veut s'assurer que la dépense est indispensable. Il l'informe également que son correspondant de Bray-sur-Somme lui indique qu'il ne connaît pas les opinions politiques de monsieur Collet mais que ce dernier est un juge de paix sincère et conciliant.

Mots-clés

[Information](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Collet \[monsieur\]](#)
- [Falaize \[monsieur\]](#)
- [Lecocq \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Quir. le 9 Mai 1877

357

Cher Monsieur Lissierant,

Monsieur de Tervins m'écrit que la transcription que vous lui avez demandé de faire pour lui coûterait 11.000 francs. Je trouve que cela vaut la peine de voir si cette dépense est indispensable ; j'attendrai donc votre retour.

- Je reçois une lettre de mon correspondant de Bray sur la femme concernant M. Collet, juge de paix ; cette lettre me contient que ceci :
- « Il serait difficile de donner une appréciation sûre des opinions politiques de M. Collet,
 - « sa réserve étant très grande. Comme juge de
 - « paix il est sincère et conciliant. »

Agissez je vous prie cher Monsieur l'assurance de mes sentiments dévoués.